

La conférence

Eviter les doubles impositions : exemples et pièges à éviter

PRÉSENTATION

L'entreprise ou le particulier qui investit ou s'installe à l'étranger s'expose à subir, sur ses revenus ou ses biens, une double imposition, le plus souvent juridique (entre les mains de ce contribuable) et parfois économique (entre les mains de celui-ci et celles d'un autre contribuable).

Il importe de savoir tirer le meilleur parti de la combinaison des dispositions fiscales applicables dans l'autre Etat et de celles du droit interne français, mais surtout de savoir exploiter au mieux le droit européen et le réseau très dense des conventions fiscales conclues par la France.

INTÉRÊTS & OBJECTIFS

- Anticiper les situations, prévenir les difficultés
- Maîtriser le champ d'application d'une convention

POINTS ABORDÉS

- L'environnement communautaire
- Les principes préalables à la lecture d'une convention bilatérale
- Exemple de l'imposition des dividendes, cas de l'Italie

INTERVENANTS



Jean-François Pestureau

expert-comptable,
commissaire aux
comptes



Stefano Vignoli

dottore commercialista